



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.98
17 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Trente-septième session
Genève, 15-19 janvier 2001

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

Genève, 15-19 janvier 2001

Rapporteur : Mme Nicole Clarke (Barbade)

INTRODUCTION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Orateurs :

Secrétaire général adjoint
Suède
Afrique du Sud
États-Unis d'Amérique
Japon
Suisse
Chine

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation. Les demandes de modifications à apporter aux déclarations des délégations doivent être soumises **au plus tard le lundi 22 janvier 2001** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur No 907 0056, téléphone No 907 5656/1066.

INTRODUCTION

1. À propos du point 3 de l'ordre du jour, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que le projet de budget-programme était présenté conformément à l'usage qui voulait que le Secrétaire général de la CNUCED consulte les États membres au sujet du programme de travail avant sa mise au point définitive à New York. Pour faciliter l'examen, les résultats d'une enquête préliminaire sur l'utilité des publications envisagées avaient été communiqués. L'information en retour était capitale pour permettre au secrétariat de mieux répondre aux souhaits des États membres.
2. Le projet de budget-programme avait été établi conformément aux *Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation* (ST/SGB/2000/8, 19 avril 2000) et aux instructions connexes, et comprenait toutes les activités, quelle que soit leur source de financement. Une nouveauté méritait d'être signalée : la présentation du programme de travail s'inscrivait désormais dans un cadre logique et l'accent était mis sur les résultats, démarche approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2000. La CNUCED avait fait œuvre de pionnier dans ce domaine.
3. Le texte définitif du projet de budget-programme, établi par le Secrétaire général de l'ONU, comprendrait aussi des renseignements concernant les ressources, la répartition des postes et les prévisions de dépenses budgétaires et extrabudgétaires. Le Groupe de travail pourrait se réunir de nouveau au printemps pour étudier ce texte et présenter directement ses observations éventuelles aux organes d'examen de l'Assemblée générale, comme auparavant.
4. Le programme de travail proposé avait été établi en vue de hâter l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Les grandes priorités et les principaux domaines d'activité étaient donc ceux qui avaient déjà été approuvés par le Groupe de travail au printemps de l'an 2000, lorsqu'il avait étudié le plan à moyen terme et le programme de travail révisé pour l'exercice 2000-2001. Le programme et son cadre logique visaient à resserrer les liens entre les trois principaux domaines de travail de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, les délibérations intergouvernementales et l'assistance technique. Il prévoyait également des travaux analytiques concernant l'Afrique (sous-programme 9.1B), réaffirmait la nécessité de mettre l'accent sur

les femmes dans le cadre logique de chaque sous-programme, et tenait compte des vues et des préoccupations de la société civile.

5. Le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE (TD/B/WP/136) était destiné à assurer le financement de l'équipe centrale du programme et de ses activités, y compris la mise au point, la maintenance et l'application de logiciels, la formation à la gestion de la dette et les activités de réseau. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que le Groupe de travail avait jugé nécessaire de prendre des dispositions pour assurer la viabilité financière du programme, en se fondant sur :

- i) les ressources du budget-programme; ii) les ressources pour l'appui aux programmes;
- iii) les ressources extrabudgétaires fournies par des donateurs; iv) des redevances annuelles de maintenance.

6. Enfin, à propos de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le Groupe de travail était saisi du document TD/B/WP/137, qui contenait des propositions concernant la teneur, l'organisation et le financement des stages de formation considérés. L'organe consultatif envisagé au paragraphe 166 avait été constitué et allait s'atteler à la préparation du premier stage.

7. La représentante de la **Suède**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance d'organes techniques tel le Groupe de travail, qui pouvaient influencer sur la teneur du budget-programme pendant sa préparation. Le Groupe devait veiller à ce que le Plan d'action de Bangkok soit repris de façon aussi complète que possible dans le programme de travail. À cet égard, il importait que le programme tienne compte de questions intersectorielles comme les PMA ou l'intégration des femmes, et qu'il prévoie l'application du paragraphe 109 iv) du Plan d'action concernant la bonne administration publique. La présentation du budget-programme devrait être conforme aux recommandations formulées au paragraphe 171 du Plan d'action en ce qui concernait les objectifs, les résultats escomptés et le calendrier d'exécution. Enfin, l'établissement de priorités entre les éléments de programme était toujours difficile, mais elle était aussi importante.

8. Les points 4 et 5 de l'ordre du jour soulevaient des questions institutionnelles comme les relations entre le Groupe de travail et des organes informels tels le groupe consultatif du SYGADE et l'organe consultatif prévu au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il ne fallait pas affaiblir le rôle des organes directeurs officiels de la CNUCED.

9. En ce qui concernait le Fonds d'affectation spéciale du SYGADE, la représentante se félicitait des discussions tenues par le groupe consultatif du SYGADE sur des questions comme la viabilité financière du programme et, à cet égard, a demandé quand des groupes consultatifs similaires seraient créés pour le SYDONIA et le SIAM.

10. Enfin, l'Union européenne souhaiterait être informée des progrès accomplis en vue de pourvoir les postes de directeur vacants.

11. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a déclaré que les objectifs des programmes devraient être fondés sur le Plan d'action de Bangkok. Le sous-programme 9.1B (Développement de l'Afrique) devrait avoir plusieurs objectifs et il fallait lui consacrer des ressources suffisantes. En ce qui concernait le sous-programme 9.2 (Investissement, entreprises et technologie), le représentant a souligné l'importance des questions d'investissement pour les pays africains, ainsi l'utilité des études sur l'investissement en Afrique, des guides de l'investissement dans les PMA, des études sur la politique dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation et des études sur la politique d'investissement. Le sous-programme devrait prévoir expressément une contribution au nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. À propos du sous-programme 9.3 (Commerce international), on devrait établir des liens plus étroits entre les travaux analytiques et les activités de coopération technique, tenir compte de la situation particulière des pays africains en vue de leur intégration dans le système commercial multilatéral, et assurer un bon équilibre géographique entre les futurs séminaires et ateliers sur les initiatives de négociation.

12. Au sujet du Fonds d'affectation spéciale du SYGADE, il fallait tenir compte de la situation particulière des PMA quand on étudiait des questions comme le partage des coûts. Il convenait d'assumer la viabilité financière à long terme du programme et le représentant priait instamment les donateurs de verser des contributions à cette fin.

13. Le Groupe africain attachait de l'importance à une application rapide du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. L'absence de ressources pour les deuxième et troisième cours de formation était préoccupante, et le secrétariat devrait continuer de rechercher les moyens de remédier à ce problème. À terme, la solution serait de financer les cours au moyen du budget-programme.

14. Enfin, le Groupe africain soutenait le financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED et encouragerait le Secrétaire général de la CNUCED à continuer de rechercher les ressources nécessaires, conformément à la décision du Conseil du commerce et du développement.

15. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** se félicitait de l'accent mis sur les PMA dans le programme de travail ainsi que de l'utilisation du cadre logique dans la présentation du programme. En revanche, les indicateurs de résultat étaient vagues et devaient être améliorés. Compte tenu de la nécessité de disposer d'une direction efficace pour mettre en œuvre le programme de travail, le fait que des postes de directeur soient vacants au sein du secrétariat était jugé préoccupant. Les questions qui devaient être examinées plus avant concernaient notamment l'appui apporté au Groupe des 24 au titre du sous-programme 9.1, les initiatives de négociation commerciale et le financement de la participation aux réunions d'experts de la CNUCED. Au sujet du SYGADE, le représentant partageait l'inquiétude de l'Union européenne selon laquelle les organes informels comme le groupe consultatif risquaient d'affaiblir le rôle directeur du Groupe de travail.

16. Le représentant du **Japon** s'est félicité de la structure de la nouvelle présentation du budget et a souligné l'importance de l'évaluation, dont les méthodes devraient être précisées à l'avance. Les indicateurs devaient être plus objectifs et, dans la mesure du possible, quantifiables. Lorsqu'ils ne pouvaient être quantifiés, la méthode utilisée devait être clairement définie. Les dates de la onzième session de la Conférence auraient de fortes incidences sur le budget-programme et devraient donc être fixées de toute urgence. Il faudrait aussi envisager de modifier le calendrier des sessions du Groupe de travail afin que les vues de ce dernier soient pleinement prises en compte dans le projet de budget soumis au Siège. Les réunions d'experts devraient être limitées à celles qui étaient indispensables à l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devrait être renforcé pour pouvoir suivre les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Concernant l'appui aux programmes, les documents devaient être soumis dans les délais et les technologies de l'information devaient être utilisées. Le représentant a demandé pourquoi l'organe consultatif constitué en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ne figurait pas dans

le budget-programme et quelles seraient les relations de la CNUCED avec le programme relatif aux pôles commerciaux une fois que celui-ci serait confié à la Fédération internationale des pôles commerciaux.

17. Le représentant de la **Suisse** était préoccupé par le fait que les discussions sur la participation aux coûts du SYGADE progressaient très lentement.

18. Le représentant de la **Chine** a considéré que la tâche du Groupe de travail était d'élaborer un programme de travail correspondant à la deuxième phase de l'application du Plan d'action de Bangkok, qui comprenait l'examen à mi-parcours que devait réaliser le Conseil du commerce et du développement et la préparation de la prochaine session de la Conférence. Le programme de travail proposé concordait avec le Plan d'action. La coordination serait importante et le Groupe de travail devrait veiller à ce que le Plan d'action soit pleinement et intégralement mis en œuvre. Concernant l'application du paragraphe 166, il était souhaitable de mettre en place un mécanisme de financement approprié avant la fin de 2001.

19. Le **Secrétaire général de la CNUCED**, répondant aux questions soulevées par les délégations, a dit qu'une candidature à l'un des postes de directeur vacants avait été retenue par la CNUCED et était examinée à New York. Pour les deux autres postes de directeur, le Secrétaire général de la CNUCED avait constitué un groupe consultatif de haut niveau pour sélectionner les candidats; celui-ci était également consulté sur le manque avéré de candidates qualifiées. Il n'avait pas été possible de convoquer la session du Groupe de travail avant de soumettre le projet de budget-programme au Siège, mais le secrétariat était conscient de la nécessité de veiller à ce que les vues du Groupe de travail soient bien prises en compte dans le programme de travail proposé. Il était difficile d'élaborer des indicateurs de résultat significatifs, pratiques et précis, et les conseils des États membres sur ce point étaient les bienvenus. Le Secrétaire général adjoint admettait que l'envoi de questionnaires serait un moyen d'évaluer les résultats, mais on avait constaté qu'il était difficile d'obtenir un taux de réponse significatif. L'organe consultatif constitué en application du paragraphe 166 ne figurait pas dans le budget-programme de la CNUCED car il s'agissait d'un organe informel. Enfin, concernant les relations entre les organes consultatifs informels et les organes intergouvernementaux officiels, la contribution du Groupe consultatif du SYGADE était pour le moment positive, mais les États membres étaient invités à donner leur avis sur ce point.

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

La trente-septième session du Groupe de travail a été ouverte par M. Federico Alberto Cuello (République dominicaine), Président du Groupe de travail à sa trente-sixième session.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

À sa 140ème séance plénière (séance d'ouverture), le Groupe de travail a élu M. Mussie Delelegnarega (Éthiopie) Président et Mme Nicole Clarke (Barbade) Vice-Présidente/Rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

Également à sa 140ème séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/WP/135). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
4. Fonds d'affectation spéciale du SYGADE
5. Suivi de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement
